

Les visibilités au dépassement

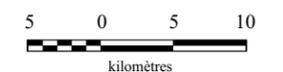


Écart à la norme

- Aucun (ou visibilité au dépassement supérieure à la norme)
- Faible
- Moyen
- Fort

L'écart correspond à la différence entre la visibilité au dépassement existante et celle prévue par la norme en fonction de la classification et du volume de circulation de chacune des sections de route.

- Limite de l'Estrie
- Limite de municipalité
- ~ Hydrographie



Pour les routes non numérotées, la visibilité au dépassement à 350 m a été relevée directement sur le terrain à partir du marquage sur la chaussée.

Classification fonctionnelle	Volume de circulation DJMA	Écart à la norme (nombre de sections de route)			
		Aucun	Faible	Moyen	Fort
Nationale	< 500	0	0	0	0
	de 501 à 2 000	3	1	6	9
	> 2000	30	10	7	37
Régionale	< 500	0	0	2	0
	de 501 à 2 000	11	16	21	26
	> 2000	21	8	20	46
Collectrice	< 500	11	4	4	11
	de 501 à 2 000	23	13	23	56
	> 2000	4	1	4	18